



DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'INFORMATION ANNEE 2024 / 2025

*Dossier à renvoyer au collège de La Coudre avant le vendredi 29 mars 2024
(par voie postale ou par mail)*



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE CYCLISME PISTE ET BMX



**COLLEGE DE LA COULDRE
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**
www.clg-couldre-mlb.ac-versailles.fr

Collège de La Coudre :
32 allée des IV Pavés du Roy
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tel. : 01 30 44 23 30
0781263z@ac-versailles.fr

Professeur référent pour la section :
Aurélié Gaubert

Contact pour tout renseignement :
aurelie.gaubert@ac-versailles.fr





DOSSIER DE PRESENTATION
COLLEGE DE LA COULDRE
SSS CYCLISME 2024/2025

Le collège de la Couldre :

Le collège de La Couldre se trouve au 32 allée des IV Pavés du Roy à Montigny-le-Bretonneux, sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et bénéficie d'un réseau de transports en commun dense. Il est notamment à proximité des gares de Saint-Quentin-en-Yvelines et Trappes.

Le cadre est privilégié avec un climat propice au travail.

C'est un établissement de taille humaine qui comportera 16 divisions à la rentrée (4 classes par niveau).

Le collège de La Couldre propose un enseignement en classe bilingue dès la 6^e (anglais/allemand) et l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité (latin) à partir de la 5^e.

Les langues vivantes proposées sont l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Le recrutement pour la section :

La section peut accueillir 30 élèves au maximum, filles et garçons, de la 6^e à la 3^e sur critères scolaires et sportifs (sans obligation de vécu cycliste fédéral antérieur) : Ces cyclistes seront amenés à pratiquer deux activités : Le cyclisme sur piste et le BMX avec une spécialisation sur l'une des deux activités (et plus ponctuellement d'autres activités cyclistes : VTT, Run & Bike...).

Le recrutement se fait habituellement en deux phases : une phase d'examen des dossiers de candidature (à renvoyer au collège avant le 29 mars 2024) et d'échanges avec la famille et les équipes pédagogiques puis un temps de tests, possiblement au vélodrome (ces tests auront lieu à des dates et selon des modalités qui seront précisées ultérieurement au vu des contraintes fortes sur la structure dans la perspective des JOP Paris 2024).

Nous reviendrons vers vous pour préciser le déroulement des tests physiques, avec la possibilité de tests physiques généraux, sur bicyclette ergométrique et/ou sur vélo. Nous réaliserons des tests en piste et en BMX selon les modalités qui seront envisageables.

Si les tests physiques ne se révélaient pas suffisants pour valider la capacité à intégrer la section sportive scolaire, l'équipe pédagogique pourra décider d'une intégration définitive validée uniquement après une période de test de quelques semaines en début d'année.

L'organisation de la scolarité :

Les élèves membres de la section sportive ne bénéficient pas d'allègement de leur scolarité (ils ont le même nombre d'heures de cours que leurs camarades soit 26 heures sans les options) : l'emploi du temps de leur classe est aménagé pour libérer les deux plages d'entraînement au vélodrome. Une classe par niveau intégrera les membres de la section sportive cyclisme. L'heure du lundi de 16h à 17h est habituellement libérée pour permettre de faire les devoirs avant d'aller à l'entraînement.

Les membres de la section se doivent d'avoir un niveau scolaire et une capacité de travail leur permettant de maintenir leurs résultats scolaires tout en ayant une charge d'entraînement plus importante.

Une attention particulière sera portée par l'ensemble de l'équipe au suivi de la scolarité et de la fatigue des jeunes cyclistes (professeur coordonnateur, professeurs principaux, service de santé scolaire et direction).

Une baisse des résultats scolaires pourra amener une réflexion de l'équipe pédagogique sur le maintien au sein de la section sportive.



L'emploi du temps des cyclistes leur permettra de suivre trois entraînements par semaine au Vélodrome National dont un entraînement d'A.S. le mercredi après-midi (14h-16h au vélodrome) :

l'inscription à l'AS est obligatoire (prise de licence à l'UNSS, fédération à laquelle est affiliée l'AS du collège, pour un coût d'une centaine d'euros incluant l'accès au vélodrome et le prêt de matériel, si nécessaire). La participation à certaines compétitions UNSS est également obligatoire.

Toutefois, si le candidat s'entraîne habituellement au sein de son club le mercredi après-midi et est en mesure de justifier de cet entraînement, un entraînement au sein de la structure club pourra être envisagé après échange entre le professeur référent de la section sportive scolaire et l'entraîneur du club.

S'ils ne sont pas encore licenciés à la FFC, les membres de la section peuvent intégrer un des clubs partenaires de la section (le VCMB pour la piste, Voisins BMX pour le BMX) ou tout autre club de leur choix. **Ils bénéficient alors de conditions particulières pour la première prise de licence FFC.**

Les entraînements de la Section Sportive Scolaire cyclisme :

Les membres de la section sportive auront deux entraînements de 2h par semaine (cyclisme sur piste et BMX) en plus de l'entraînement de l'A.S. du mercredi après-midi (spécialité piste ou BMX) et des cours d'EPS (4h par semaine en 6^e et 3h par semaine de la 5^e à la 3^e).

Les entraînements auront lieu les lundis de 17h (départ du collège) à 19h (fin de la séance au vélodrome avec possibilité soit d'être libéré au vélodrome avec une autorisation parentale, soit de rentrer à vélo au collège accompagné par le professeur) et les jeudis de 8h à 10h (départ depuis le collège ou possibilité de rendez-vous directement au vélodrome si l'enfant est déposé par un responsable légal avec une autorisation spécifique fournie en amont puis retour au collège à vélo).

Les entraînements se dérouleront au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines, lieu d'entraînement des équipes de France et structure destinée à accueillir les JO de Paris en 2024.

L'encadrement sera assuré par les professeurs coordonateurs des sections sportives du collège de La Coudre et du lycée Emilie de Breteuil et/ou d'entraîneur(s) diplômé(s) d'Etat.

Le déplacement collège – vélodrome se fait à vélo, pour sa quasi-totalité sur piste cyclable (les deux établissements sont distants de 3 km) et est encadré par le professeur responsable de la section sportive.

Chaque jeune devra donc être équipé d'un vélo destiné à effectuer le trajet collège-vélodrome (en bon état de fonctionnement, équipé d'éclairages avant et arrière aux normes).

Chacun devra bien sûr être muni d'une paire de gants, d'un casque et d'un gilet fluo aux normes, d'un sac avec bouteille/bidon d'eau et chambre à air de rechange, et ce pour chaque séance. Il faudra aussi se munir d'un équipement suffisant et adapté pour circuler selon les conditions météorologiques.

N'hésitez pas à contacter le professeur responsable pour un temps d'échange

Il tout à fait envisageable que vous veniez assister à une séance de la section sportive si vous le souhaitez. Il suffit d'en informer en amont le professeur coordonateur pour permettre votre accès à la séance. Il est également possible de vous mettre en contact avec des parents et élèves membres de la section sportive, si vous souhaitez pouvoir échanger avec eux.

La candidature à l'entrée au sein de la Section Sportive Scolaire cyclisme ne dispense pas des **démarches de demande de dérogation** (Affelnet) à effectuer auprès des services de l'Education Nationale avec les pièces justificatives à remettre à la direction de l'école / du collège (courant avril pour les entrées en classe de 6e).

DEPUIS LA RENTREE 2022/2023, LE LYCEE EMILIE DE BRETEUIL (MONTIGNY-LE-BRETONNEUX) PROPOSE UNE CONTINUITE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE CYCLISME (PISTE ET BMX) APRES LA 3^{ème}, QUI OUVRE DROIT A DEROGATION.



DOSSIER DE CANDIDATURE
COLLEGE DE LA COULDRE
SSS CYCLISME 2024/2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

NOM :

PHOTO :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Numéro(s) de téléphone des parents :

Adresse(s) mail des parents :

Numéro de téléphone du candidat (s'il en a un) :

Adresse mail du candidat (s'il en a une) :

Le candidat a-t-il des problèmes de santé connus (allergies, asthme, diabète, problèmes cardiaques, problèmes articulaires...) ?

Le candidat est-il à jour de ses vaccinations ? Oui Non

Numéro de sécurité sociale :

Remarques diverses :

UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE (DE MOINS DE 3 MOIS) A LA PRATIQUE DU CYCLISME EN SECTION SPORTIVE, EN ENTRAINEMENT ET COMPETITION SERA A FOURNIR POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024.



INFORMATIONS SPORTIVES :

Nom, Prénom :

Spécialité souhaitée : BMX Cyclisme sur piste

Les deux activités seront pratiquées régulièrement par les cyclistes.

Il n'y a pas de spécialité unique en BMX ou en piste.

Catégorie :

Sexe :

Taille / Poids :

Vécu sportif (y compris pour les autres activités sportives pratiquées) :

Club cycliste actuel / coordonnées du club et de l'entraîneur :

Nombre d'années de pratique et résultats sportifs :

Répartition des pratiques sportives sur une semaine "type" (jours/heures/sport/type de séance) :

INFORMATIONS SCOLAIRES :

Il faut impérativement joindre à ce dossier la photocopie des bulletins scolaires (ou du livret) de l'année 2022/2023 et des deux premiers trimestres 2023/2024 (le bulletin du 3^e trimestre sera à envoyer dès le conseil de classe du 3^e trimestre). Le Livret de Scolarité Unique sera à joindre au dossier.

Classe / école année scolaire 2021 / 2022 :

Classe / école année scolaire 2022 / 2023 :

Classe / école ou collège actuel (2023/2024) :

Remarques :



TES MOTIVATIONS :

Nom, Prénom :

Pourquoi souhaites-tu intégrer la Section Sportive Scolaire cyclisme du collège de La Couldre ?
Qu'attends-tu de cette section sportive ?

Que penses-tu faire pour réussir en section sportive ?

Quels sont tes objectifs scolaires pour l'année 2024/2025 ?

Quels sont tes objectifs sportifs pour la prochaine saison cycliste ?

TON CARACTERE / TEMPERAMENT :

Décris tes qualités :

Décris tes défauts :

Comment qualifierais-tu ton caractère ? Ton comportement ? :



AVIS DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ORIGINE ET DU CLUB SPORTIF

Nom, Prénom, Classe :

Avis du professeur principal / du professeur des écoles :

Aptitudes et résultats scolaires :

Faculté d'adaptation à la vie de groupe :

Dispositions pour poursuivre une scolarité avec un cursus en Section Sportive (+ 4 à 6h de pratique) :

Nom / signature :

Avis du professeur d'EPS :

Aptitudes sportives et résultats de l'élève :

Implication en EPS (motivation, persévérance, implication, état d'esprit...) :

Nom / signature :

Avis du chef d'établissement / du directeur d'école :

Aptitude de l'élève à poursuivre une scolarité en Section Sportive Scolaire :

Nom / signature :

Eventuellement (si pratique fédérale), avis de l'entraîneur / encadrant :

Résultats et aptitude du jeune à intégrer une Section Sportive Scolaire cyclisme sur piste et BMX :

Nom / signature :